



2 rue de la libération
35190 Bécherel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 14 juin 2011 à Bécherel

L'an deux mille onze, le mardi 14 juin, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la Maison du Livre et du Tourisme à Bécherel, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY.

Membre du Conseil

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 20

Date d'envoi de la
convocation : 08/06/2011

Étaient présents :

Bécherel	: M. LEROY, M. GUÉDÉ
Cardroc	: M. MIGNOT, M. MORIN
Irodouër	: M. GAUTIER, M. LESVIER
Chapelle-Chaussée	: M. ALIX, M. PICHOUX, M. MORIN
Les Iffs	: M. DE LA VILLÉON, M. DAUGAN
Langan	: Mme LAVAREC
Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL,
Romillé	: M. BAZIN, M DAUCE, Mme PRIÉ, M. NICOLAS
St Brieuc des Iffs	: Mme TEXIER, M. COUET
St Pern	: M. CHATEL

Madame Maryvonne TEXIER et monsieur Rémi COUET, ont quitté la séance à compter de la délibération n° A été élu secrétaire de séance conformément au CGCT : Guy CHATEL

Délibération N° 69 /2011 : Affaires générales - Approbation du compte rendu de la séance du mardi 28 avril 2011 et de la séance du 24 mai 2011

Exposé

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 28 avril 2011 et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 24 mai 2011.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le compte rendu du Conseil du 28 avril 2011.
- d'approuver le compte rendu du Conseil du 24 mai 2011.

Délibération N° 63 /2011 : Affaires générales - Acquisition d'un défibrillateur dans le cadre d'un groupement de commande

Exposé

Monsieur le Président propose au Conseil d'acquérir un défibrillateur semi automatique, avec armoire intérieure, ainsi qu'un module de formation, dans le cadre du groupement de commande.

Délibération

Vu le Code des marchés publics et les dispositions concernant les groupements de commande
Vu la délibération N° 14/2011 du 25 janvier 2011

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acquérir un défibrillateur semi automatique, avec armoire intérieure,

- de participer à une session de formation
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 64 /2011 : Culture – Tourisme : Avenants au marché de travaux de la Maison du Livre et du Tourisme

Exposé

Claude ALIX informe le Conseil qu'il a été demandé des interventions complémentaires dans le cadre des travaux de la Maison du Livre et du Tourisme :

Entreprise	lot	Montant de l'avenant en €HT
EIFFAGE	1- Gros œuvre	+4162,81
EIFFAGE	1- Gros œuvre	+817
PIERRE	10- Peinture	+ 4280,40
JOUBREL	11 - Electricité	- 1070,94
ROGER DOUBLET	12- Plomberie	- 1713,98
Total		+ 6475,29

Les propositions d'avenants concernent :

1) Entreprise EIFFAGE, titulaire du lot n°1 :

- Reprise des façades sud (Grattage + enduits). Cette prestation complémentaire implique un avenant de plus value de 4162.81 € HT.
- Découpe et reprise des enrobés au niveau de la jonction avec la route de Montfort. Cette prestation complémentaire implique un avenant de plus value de 817€ HT.

2) Entreprise Pierre : titulaire du lot n°10

- Installation d'un revêtement mural acoustique. Travaux prévu initialement en option. Cette prestation complémentaire implique un avenant de plus value de 4280,40 € HT.

3) Entreprise ROGER DOUBLET , titulaire du lot n°12

- Suppression de l'évacuation des EP à l'intérieur du bâtiment suite à modification technique (Cf Avenant (EIFFAGE) Cette prestation supprimée implique un avenant de moins value de 1713.98 € HT.

4) Entreprise JOUBREL, titulaire du lot n°11

- Le Conseil a validé lors du Conseil du 22 février 2011 un avenant de 1070.94 € pour le lot Electricité (Entreprise Joubrel), pour la mise en lumière de la jardinière. Il est proposé d'annuler cet avenant.

Délibération

Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération n°5/2010 du 26 janvier 2010,
Vu l'avis de la CAO du 14 juin 2011,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les avenants suivants :**

Entreprise	lot	Montant de l'avenant en €HT
EIFFAGE	1- Gros œuvre	+4162,81
EIFFAGE	1- Gros œuvre	+817
PIERRE	10- Peinture	+ 4280,40

JOUBREL	11 - Electricité	- 1070,94
ROGER DOUBLET	12- Plomberie	- 1713,98
Total		+ 6475,29

- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 65 /2011 : Petite Enfance : Approbation du Document de Consultation des Entreprises et engagement de la consultation pour la réalisation des Maisons de l'enfance

Exposé

Le Président informe le Conseil que le maître d'œuvre est en train de terminer les dossiers de permis de construire pour les deux multi accueils, qui devraient être déposés au cours de la seconde quinzaine du mois de juin.

Le document de Consultation des entreprises est également en cours d'élaboration. Il est proposé qu'un groupe de travail technique composé d'élus et de techniciens de la Communauté de Communes se réunisse le 24 juin pour valider les différents des points du DCE.

Le Président propose au Conseil d'autoriser l'engagement de la consultation des entreprises sur la base du document qui sera validé par le groupe technique, suite à la réunion du 24 juin.

Délibération

Vu la délibération n°30/2011 du 12 avril 2011 approuvant l'APD des Maisons de l'enfance

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser l'engagement de la consultation des entreprises pour la réalisation des deux Maisons de l'enfance, sur la base du DCE qui sera validé par le groupe technique qui se réunira le 24 juin 2011**
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 66 /2011 : Ressources humaines - Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet à durée déterminée

Exposé

Le Président informe le Conseil que Nathalie USQUELIS, adjointe à la directrice du multi accueil a demandé à bénéficier d'un congé parental à temps partiel (80%), à compter du 1^{er} septembre. Cette diminution du temps de travail correspond à une journée par semaine. Aussi, il devient nécessaire de recruter un agent pour la remplacera durant cette journée d'absence.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des deux projets de Maison de l'Enfance, il est proposé de diminuer temps de présence d'Armelle MAHÉ, directrice du multi accueil, auprès des enfants, sur la base d'une journée par semaine.

Ainsi, il est proposé de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps non complet, à durée déterminée, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, intégrant les temps de réunion.

Délibération

Vu la Loi du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser la création d'un poste d'Educateur de jeunes enfants pour une durée hebdomadaire de 20 heures pendant 6 mois.**

- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 67 /2011 : Culture : Vote d'une subvention pour le Cinéma Korrigan de Romillé

Exposé

Le Cinéma KORRIGAN sollicite la Communauté de Communes pour le versement d'une subvention de 1200 € dans le cadre de l'acquisition de matériel de projection numérique.

La commission culture a émis un avis favorable, sur le principe, pour accompagner le cinéma dans le cadre du passage à la projection numérique

Jean-Yves BAZIN précise que l'investissement total concernant l'installation de l'équipement numérique est d'environ 88 000 €.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer une subvention de 1200 € à l'association Cinéma Korrigan, dont le siège est situé à Romillé, dans le cadre de l'installation d'un équipement numérique**
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 68 /2011 : Culture - Engagement d'une convention avec la Compagnie Art Comédia

Exposé

La Communauté de Communes du Pays de Bécherel propose d'engager une convention d'objectifs avec la Compagnie Art Comédia. Cette convention engagerait également la commune de Bécherel, propriétaire de l'équipement.

Les objectifs visés par la convention sont les suivants :

- Programmation et diffusion culturelle
- Mission de régisseur général et de régisseur technique
- Action artistique et culturelle
- Gestion technique du théâtre
- Communication

Le Président fait part au Conseil des termes de la convention d'objectifs.

Pour chacun des objectifs définis dans cette convention, il est proposé d'affecter une enveloppe financière. Dans le cadre de cette convention, la participation de la Communauté de Communes est de 16 000 €. Le Président précise que cette convention engage la Communauté de Communes jusqu'en 2013, sur la base du même montant.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a décidé d'affecter 14 000 € au titre du Contrat de territoire engagé avec le Conseil général en 2011.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur les termes de la convention, à bulletin secret.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 16 voix POUR, 2 Voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS décide :

- D'approuver l'engagement du partenariat avec la Cie ART COMEDIA, sur la base du projet de convention présentée au Conseil
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 69 /2011 : Tourisme : Désignation de représentants au Pays d'accueil touristique

Exposé

Le Pays d'Accueil Touristique de Brocéliande dans un courrier du 20 mai 2011 rappelle à la Communauté de Communes qu'elle a désigné deux membres pour siéger au sein de son Conseil d'administration : Jean-Yves BAZIN et Hervé de la VILLEON.

Jean-Yves BAZIN informe le Conseil qu'il ne peut participer régulièrement aux réunions du Conseil d'administration du Pays Touristique.

Le Président fait un appel à candidature pour remplacer Jean-Yves BAZIN.

Yvon GUÉDÉ propose sa candidature.

Le Président soumet la candidature d'Yvon GUÉDÉ au Conseil.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de désigner Yvon GUÉDÉ pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Bécherel au sein du Conseil d'administration du Pays Touristique de Brocéliande
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 70 /2011 : Tourisme - Vote des tarifs des produits vendus à la Maison du Livre et du Tourisme

Exposé

Le Président propose au Conseil de fixer les tarifs des produits suivants vendus au sein de la Maison du Livre et du Tourisme :

Guides de Randonnées

Guide Randonnée Pays de Bécherel **5.00 €**

Guide Randonnée
Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente) **5.00 €**

Carte Randonnée équestre
Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente) **4.00 €**

Affiches Fête du Livre **3.00 €**

Cartes Postales

Noir et Blanc **1.00 €**

Couleur **0.50 €**

Livres

Carnet de Voyage de peintres chinois **20.00 €**

Carnet de Voyage de peintres russes **20.00 €**

Peintres Tchèques **12.00 €**

P'tit Julien – Fils de Chanvreur **8.00 €**

Tous les Chemins mènent à Merlin **6.00 €**
Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente)

DVD :

Pays de Bécherel – Une autre Bretagne **2.00€**
Bécherel – 20 ans Cité du Livre **9.90€**

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les tarifs suivants :**

Guides de Randonnées

Guide Randonnée Pays de Bécherel **5.00 €**

Guide Randonnée **5.00 €**
Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente)

Carte Randonnée équestre **4.00 €**
Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente)

Affiches Fête du Livre **3.00 €**

Cartes Postales

Noir et Blanc **1.00 €**

Couleur **0.50 €**

Livres

Carnet de Voyage de peintres chinois **20.00 €**

Carnet de Voyage de peintres russes **20.00 €**

Peintres Tchèques **12.00 €**

P'tit Julien – Fils de Chanvreur **8.00 €**

Tous les Chemins mènent à Merlin **6.00 €**

Pays Touristique de Brocéliande (Dépôt-Vente)

DVD :

Pays de Bécherel – Une autre Bretagne **2.00€**

Bécherel – 20 ans Cité du Livre **9.90€**

- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 71 /2011 : Tourisme - Adhésion au Club Haute Bretagne Evénements

Exposé

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de la promotion de la Maison du Livre et du Tourisme et particulièrement l'organisation de séminaire, il semble opportun d'adhérer au club Haute Bretagne Evénements, qui regroupe des professionnels du tourisme d'affaires et événementiel.

Ce club a en charge d'accompagner les organisateurs d'événements dans leurs recherches de lieux de réception, de centre de congrès et dans l'organisation de séminaires Haute Bretagne Ille-et-Vilaine.

L'adhésion à ce club suppose le paiement d'une cotisation annuelle de 500 € et une participation dans les différentes instances du club (groupe de travail thématique, participation à des salons).

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Club Haute Bretagne Evénements
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.
-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans sus
mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bernard LEROY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 22/06/2011
Affichage le 22/06/2011

Information – questions diverses

Demande de subvention au titre du Contrat de Pays Région pour la construction d'une classe maternelle à l'école de Miniac sous Bécherel :

Monsieur Claude PESTEL, Maire de **Miniac sous Bécherel** informe le Conseil que la commune de de Miniac sous Bécherel doit construire deux classes supplémentaires et qu'à ce titre elle sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du contrat de Pays / Région, au titre de l'enveloppe 2, soit 20 000 € (10 000 € par classe).

Le Conseil prend acte de cette information

Débat relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président informe le Conseil que le Préfet a élaboré un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté je jeudi 28 avril 2011 et notifié à la Communauté de Communes le 4 mai 2011.

Le Préfet rappelle qu'en vertu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, il devra prendre un arrêté au plus tard le 31 décembre 2011 qui validera ce schéma.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur cette proposition. L'avis devra être transmis en Préfecture avant le 15 août 2011.

Le Président propose que la délibération du Conseil soit prise lors du Conseil du 5 juillet prochain. Dans cette perspective, le Président propose d'échanger sur la base de la proposition du Préfet.